COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

REUNION PLENIERE DU 1ER DECEMBRE 2021

PROCES – VERBAL

MEMBRES PRESENTS	
Mme CASSOU-SCHOTTE *(à compter du rapport n°2)*	Conseillère métropolitaine
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Pascale GOT	Conseillère départementale
Mme Valérie GUINAUDIE	Conseillère départementale
Mme Eva MILLIER	Conseillère métropolitaine
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale
Mme Agnès SEJOURNET	Conseillère départementale
MEMBRES REPRESENTES	
M. Eric ARRIGONI *pouvoir donné à M. DURAND*	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
M. Gérard CHAUSSET *pouvoir donné à Mme CASSOU-SCHOTTE*	Conseiller métropolitain
M. Jean-Luc DARQUEST *pouvoir donné à M. GAY*	SIEPA du nord libournais
Mme Valérie DROUHAUT *pouvoir donné à Mme MONSEIGNE*	Conseillère départementale
M. Guillaume GARRIGUES *pouvoir donné à Mme MILLIER*	Conseiller métropolitain
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION	
Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Catherine MARTIN-ROLLAND	SIAO Carbon-Blanc
M. Christian RAYNAL	SIAEPA de Bonnetan
M. Alain RENARD	Président du SMEGREG
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)	
M. Philippe BLAIN	SIEA du Blayais
Mme Sophie BRANA	Commune de Le Porge
Mme Nathalie BRICHE	Département Gironde
M. Bernard DAURIAN	SIEA du sud Bazadais
M. Eric GUIMON	Agence Eau Adour-Garonne
M. Lionel MONTILLAUD	Commune de Sainte-Hélène
Mme Hélène PELTIER	Département Gironde
M. Richard PEZAT	S. ARPOCABE

Monsieur RENARD ouvre la séance à 14H30. Il remercie le SIAO de Carbon Blanc pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

Monsieur GHESQUIERE est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (15 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

1. Election du bureau

Après des propos introductifs, M. RENARD laisse sa place à M. DURAND, doyen d'âge de l'assemblée.

C'est en effet au doyen d'âge des membres du Comité syndical présents qu'il revient de présider l'élection du président. M. DURAND est assisté de M. GHESQUIERE désigné secrétaire en tant que benjamin de l'assemblée.

M. DURAND remercie les participants à cette réunion, puis MM. RENARD et TURON qui ont présidé le SMEGREG ces dernières années ; il souhaite qu'aujourd'hui les projets avancent et indique que le SMEGREG a un rôle indiscutable à jouer en la matière dans un contexte qui a évolué.

Un tour de table des participants est effectué.

Pour vérifier les conditions de quorum, Mme BEGUE énumère les pouvoirs qui ont été donnés.

A la demande de M. DURAND, M. de GRISSAC présente les circonstances de cette élection et en précise les modalités telles que précisées dans le règlement intérieur du SMEGREG.

Puis M. DURAND fait appel à candidature pour la présidence de l'établissement. Mme MONSEIGNE se déclare candidate. La parole lui est donnée pour exposer les motifs de sa candidature.

Bien que ne disposant pas d'une compétence technique particulière dans le domaine de la ressource en eau, sa position d'élue, et plus particulièrement d'élue du Département, lui permet de juger de l'importance des enjeux liés à la gestion des nappes profondes. Cette gestion qui combine économies d'eau et substitutions de ressources, doit être considérée comme stratégique dans un contexte d'interdépendance des territoires dans l'accès à ces ressources, en premier lieu pour l'alimentation en eau potable. Elle sait pouvoir compter sur les autres élus délégués au SMEGREG, et notamment sur les membres du bureau, pour s'approprier collectivement ces enjeux et prendre les bonnes décisions, éclairées par l'expertise des services du SMEGREG.

M. DURAND demande s'il y a d'autres candidatures ; personne ne se manifeste. Il propose que le vote se déroule à main levée.

Est élue présidente du SMEGREG, à la majorité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 1 abstention) : Mme Célia MONSEIGNE (Conseil Départemental).

M. DURAND félicite Mme MONSEIGNE qui prend la présidence de la séance.

L'ordre du jour se poursuit par l'élection du bureau.

Mme MONSEIGNE demande si les sortants sont à nouveau candidats.

M. GHESQUIERE confirme que Mme CASSOU-SCHOTTE est candidate au poste de vice-présidente.

Mme MONSEIGNE propose Mmes SEJOURNET et GOT comme membres du bureau.

Mme MILLIER confirme que M. GARRIGUES est candidat.

M. GAY confirme que M. ARRIGONI est candidat.

MM. DURAND, GHESQIUERE et GAY sont candidats.

A l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote, sont successivement élus (le résultat du vote est le même pour chaque élection, à savoir 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- vice-présidents : Mme CASSOU-SCHOTTE (Bordeaux Métropole) et M. Pierre DURAND (3ème collège, SIAO de Carbon-Blanc) ;
- membres : Mmes Agnès SEJOURNET et Pascale GOT (Conseil départemental), MM Guillaume GARRIGUES et Maxime GHESQUIERE (Bordeaux Métropole), M. Eric ARRIGONI (3ème collège, SIAEPA de Castelnau de Médoc) et M. Gérard GAY (3ème collège, SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne).

2. Composition de la Commission d'appel d'offres

A la demande de Mme MONSEIGNE, M. de GRISSAC présente les modalités de cette élection ; il indique que dans la mesure où la composition du comité syndical a été modifiée, il convient de procéder au renouvellement de la commission d'appel d'offres, laquelle n'est appelée à se réunir que très rarement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte la composition de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

- Président : Mme Célia MONSEIGNE.
- Membres titulaires : Mmes Sylvie CASSOU-SCHOTTE et Agnès SEJOURNET, MM. Pierre DURAND, Gérard GAY et Maxime GHESQUIERE.
- Membres suppléants : Mme Pascale GOT, MM Eric ARRIGONI, Bruno CLEMENT, Jean-Luc DARQUEST et Guillaume GARRIGUES.

3. Désignation de représentants du SMEGREG dans divers organismes

Pour chaque organisme, M. de GRISSAC en effectue une brève présentation via un diaporama.

✓ **Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes profondes de Gironde.**

M. Maxime GHESQUIERE se déclare candidat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), est désigné par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde : M. Maxime GHESQUIERE.

✓ **Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde.**

Mme MONSEIGNE demande s'il y a des candidats. Mme SEJOURNET se déclare candidate.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), est désignée par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde : Mme Agnès SEJOURNET.

✓ **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**

Mme CASSOU-SCHOTTE souligne l'importance de cette instance pour les professionnels et les élus.

M. GHESQUIERE indique que la fréquence des réunions est réduite et que des formations très intéressantes sont dispensées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), est désignée par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à la FNCCR : Mme Célia MONSEIGNE.

✓ **Association ACCLIMATERRA (Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique)**

M. GHESQUIERE se déclare candidat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), est désigné par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à l'association ACCLIMATERRA : M. Maxime GHESQUIERE.

- ✓ **Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'URBA)**

M. GHESQUIERE se déclare candidat.

M. RENARD intervient pour souligner que la dimension départementale doit être présente dans la représentation.

Mme CASSOU-SCHOTTE se dit favorable à la candidature de M. GHESQUIERE dans la mesure où il siège dans d'autres instances et a ainsi une vision globale.

Mme GOT se déclare candidate.

M. GHESQUIERE retire sa candidature en exprimant le souhait de voir le représentant désigné siéger effectivement dans cette instance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), est désignée par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à l'A'URBA : Mme Pascale GOT.

- ✓ **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

M. GHESQUIERE déjà représentant du SMEGREG auprès du CNAS indique que cela prend très peu de temps et se déclare candidat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), est désigné par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG au CNAS : M. Maxime GHESQUIERE.

- ✓ **Comité Régional de la Biodiversité (CRB) de Nouvelle-Aquitaine**

Mme CASSOU-SCHOTTE et M. GHESQUIERE se déclarent candidats.

M. RENARD indique que les délégués du 3ème collège peuvent également s'ils le souhaitent se porter candidats.

Mme GUINAUDIE se déclare candidate.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), sont désignés par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG au CRB de Nouvelle-Aquitaine : Mme Valérie GUINAUDIE ou M. Maxime GHESQUIERE.

L'ordre du jour est épuisé.

Mme MONSEIGNE propose puis fixe en concertation avec les délégués des dates pour les prochaines réunions.

Mme CASSOU-SCHOTTE souhaite intervenir au sujet du champ captant des landes du Médoc ; elle remercie le SMEGREG, relate les réunions publiques qui se sont tenues et leur accompagnement via les réseaux sociaux, et informe des réunions à venir.

Mme MONSEIGNE indique que l'évolution des besoins doit être interrogée et à ce titre souhaite que le SMEGREG et les services du Département collaborent pour inciter à moins consommer d'eau.

M. DURAND affirme que le rôle des syndicats ne se cantonne pas à vendre de l'eau et qu'il ne faut pas se tromper d'interlocuteur.

Mme MONSEIGNE souhaite que le SMEGREG soit aussi un outil pour préparer les évolutions en termes de prélèvements.

M. DURAND relate les discours qui lui sont tenus en termes d'accueil de nouveaux habitants et de consommation d'eau.

Mme CASSOU-SCHOTTE conclut en disant que c'est une responsabilité collective.

A la demande de Mme MONSEIGNE, M. de GRISSAC donne les informations suivantes :

- l'admission de M. Alexis LAFFICHER au concours d'ingénieur territorial ;
- la demande d'adhésion au SMEGREG du syndicat de Barsac-Preignac-Toulenne ;
- les relations avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et en particulier la demande du comité de bassin d'organiser une réunion des présidents des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et l'élaboration d'une feuille de route.

M. RAYNAL regrette la lenteur des procédures s'agissant en particulier du champ captant des landes du Médoc, évoque le projet de substitution à partir de la ressource du Cénomanien sud Gironde et la nécessité d'identifier rapidement le porteur de ce projet.

Mme MONSEIGNE indique que ce dernier sujet fera l'objet d'échanges dans un proche avenir.

En l'absence de questions supplémentaires et de demande de prises de paroles, Mme MONSEIGNE remercie les participants, et clôt la séance à 15h45.

Fait à Bordeaux, le 25 janvier 2022

Le secrétaire de séance

Maxime GHESQUIERE